****

Etablissement support du GHT

2 rue Henri Le Guilloux – 35033 Rennes cedex 9

**ANNEXE 2 AU RÈGLEMENT DE CONSULTATION**

**Notice d’utilisation du catalogue CERBERE**

**Dans le but de simplifier et d’alléger la saisie des offres de prix, le catalogue des besoins est proposé au format Cerbère® (fichier .cmp) et joint au présent DC.**

**Vous devrez prendre connaissance des principes techniques et méthodologiques exprimés ci-dessous qui vous permettront de répondre au catalogue CMP par une offre électronique.**

**1- Principes techniques**

* Le catalogue Cerbère® répond au **format CMP compatible PC uniquement.**
* Il ne doit être **ouvert que par le gratuiciel Hélios ou le progiciel Eurydice V5.**
* Toute tentative d’ouverture par des outils tels que Notepad ou Excel peut endommager le fichier.
* Dans les 2 cas, il doit être **enregistré sur le poste de travail,** avant toute utilisation, et de préférence dans un dossier portant le nom du client.
* La copie du catalogue se fait soit par l’explorateur s’il s’agit d’un envoi sur support physique électronique, soit par la commande « **enregistrer pièce jointe** » de votre messagerie.
* Le gratuiciel Hélios ou le progiciel Eurydice V5 sont édités par la société PHARMATIC. Pour toute question relative à leur installation et utilisation, les candidats sont invités à contacter ce prestataire à l’adresse internet suivante : [www.pharmatic.fr](http://www.pharmatic.fr).
* Les offres constituées par Eurydice ou Hélios (sous forme de fichiers cryptés **format CRY**), sont à retourner sous forme électronique (par voie dématérialisée ou sur support physique électronique), avec les autres pièces du marché public.
* **2- Principes méthodologiques**
* Les **N° de lots et sous lots doivent être respectés** (ne pas modifier les N°, ni ajouter des N°).
* Les **variantes** ne doivent pas être saisies comme des lots ou des sous lots complémentaires, mais bien en variantes de la proposition de base.
* Les quantités des variantes ne doivent pas être nulles.
* Les prix des variantes ne doivent pas être nuls.
* **1 catalogue (1 fichier CMP) doit donner lieu à 1 offre (1 fichier CRY).**
* Les références de vos produits doivent figurer dans la zone référence.
* La zone produit ou spécialité doit contenir le nom ou la référence du produit si celle-ci ne contient pas dans la zone référence.
* Les zones « descriptifs » et « observation » permettent de compléter la spécialité.